Bulletin Municipal



Saint Julien le Châtel

2018-2019

LE MOT DU MAIRE

Castel Juliénoises, Castel Juliénois,

Un nouveau bulletin municipal est l'occasion de faire une rétrospective sur les mois passés et d'évoquer les projets à venir.

En effet, certains projets ont pu être réalisés ou sont en cours de réalisation, tels :

- ✓ *l'accessibilité des bâtiments recevant le public (la dernière tranche se terminera en 2020).*
- ✓ *l'acquisition, enfin terminée, de la part du Chauchet concernant le terrain de football, en vertu de quoi nous devons trouver une solution la plus rentable possible pour la Commune et ses citoyens (réunion publique prévue fin septembre, début octobre).*
- ✓ *la réfection des routes, comme celles des Farges, la première partie de la route du Breuil...*
- ✓ *la réhabilitation du lavoir (petit patrimoine) verra le jour en ce mois de septembre. Nous espérons que vous viendrez tous profiter de ce coin paisible.*

Les expositions de 2014 et 2018, consacrées au centenaire de la première guerre mondiale et aux combattants de la Commune, ont connu un franc succès. Aussi, afin de perpétuer ce travail de mémoire (j'en profite pour dire un grand merci à celles et ceux qui ont apporté leur participation autour de notre ami Claude Marchal, référent historique de la Commune) sera édité un ouvrage que vous pourrez vous procurer en Mairie.

Financièrement nous sommes parvenus à maintenir le cap, sans augmenter la fiscalité communale, malgré les contraintes budgétaires auxquelles sont soumises les communes.

Nous espérons pouvoir encore mettre en œuvre quelques projets pour 2020 (la seconde partie de la route du Breuil, la réhabilitation du petit patrimoine, l'isolation de la salle des fêtes...).

Investir aujourd'hui, c'est offrir, à une nouvelle génération, le meilleur pour vivre dans notre commune. Nous devons imaginer ce que seront les exigences de demain.

Merci aux forces vives de la commune : entreprises, associations, agriculteurs (tout mon soutien à ces derniers qui ont vécu une dure année de sécheresse).

Bravo aux bénévoles des associations qui se donnent pour nous tous.

Ayons une pensée émue pour tous ceux qui nous ont quitté.

Souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants, beaucoup de bonheur aux nouveaux couples et aux nouveaux nés.

Nous disons au revoir et bonne chance pour le futur à Joël Thévenet, et souhaitons la bienvenue à son successeur, Jean-Michel Peres qui a déjà effectué un travail formidable depuis son arrivée.

Voici que se termine ce mandat 2014/2020. Beaucoup de choses ont été réalisées et d'autres sont en cours de réalisation. Il est difficile de satisfaire les espoirs de chacun et sans doute vous ressentez quelques déceptions. Nous ne pouvons actuellement présager de l'équipe qui sera en place pour le prochain mandat, mais je suis certaine qu'elle aura à cœur de poursuivre les projets engagés et continuera à œuvrer pour notre commune et le bien-être de chacune et chacun d'entre vous.

Le conseil municipal et moi-même, restons fidèle à votre écoute et vous assurons de notre implication et notre dévouement

Catherine ROBY

Etat civil

Naissances

Markus SEGUIN le 24 juillet 2018 fils de Xavier et Marlène SEGUIN

Ninon MAURINET le 05 mai 2019 fille de Nicolas MAURINET et Lucie LAJOUX

Mariages :

Rémi LARNAUDIE et Julia BRANLE le 09/09/2018

Décès:

Michel LACHAUDRU, le 18/01/2018

Léonce MAURINET née BONNEAUD, le 13/11/2018

Jean-Luc VIGNERESSE , le 22/04/2019

Numéros utiles

POMPIERS : 18

SAMU : 15

Médecin la nuit, le week-end : 05 55 41 82 02

Gendarmerie de Chénérailles : 05 55 62 30 15

Trésorerie de Gouzon : 05 55 62 21 74

Centre des impôts d'Aubusson : 05 55 83 41 00

UTAS Auzances : 05 55 83 70 00

SIAEP la Rozeille : 05 55 67 35 62

SUEZ (Ex:Lyonnaise des eaux) : 05 55 67 31 67

Communauté de Communes Creuse Confluence .

05 55 65 83 94 (Boussac)

05 55 81 79 96 (Gouzon)

POUR CONTACTER :

Préfecture de la Creuse

Sous Préfecture Aubusson

DDT (Direction départementale des territoires)

N° unique : 05 55 51 59 00

Comment obtenir une carte d'identité en Creuse

Consultez le site http://www.creuse.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-nationale-d-identite#!/particuliers/page/F1341

Pour demander une carte nationale d'identité, il faut se rendre au guichet avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents à présenter dépendent de votre situation et notamment de la possession d'un passeport récent. Il faut présenter les documents originaux.

Où et comment faire la demande ?

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie à condition qu'elle soit équipée **d'une station d'enregistrement. PRENDRE RENDEZ.VOUS AVEC LA MAIRIE AVANT DE VOUS DEPLACER**

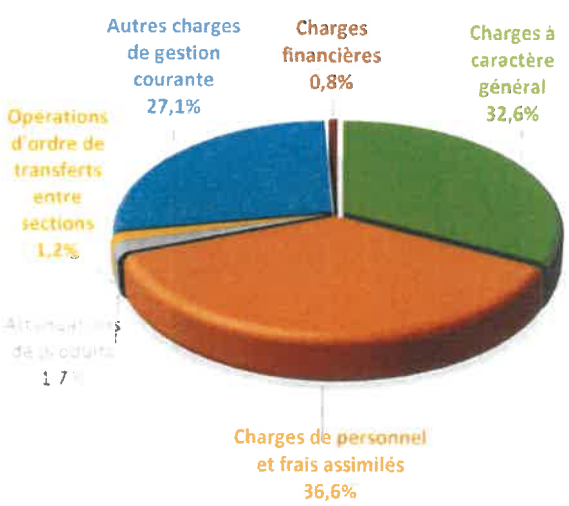
Mairies délivrant des cartes d'identité en Creuse

AHUN..AUBUSSON..AUZANCES..BOURGANEUF..BOUSSAC..BONNAT..CROCQ..CHAMBON SUR VOUEIZE..GENTIOUX PIGEROLLES..GUERET..LA SOUTERRAINE..

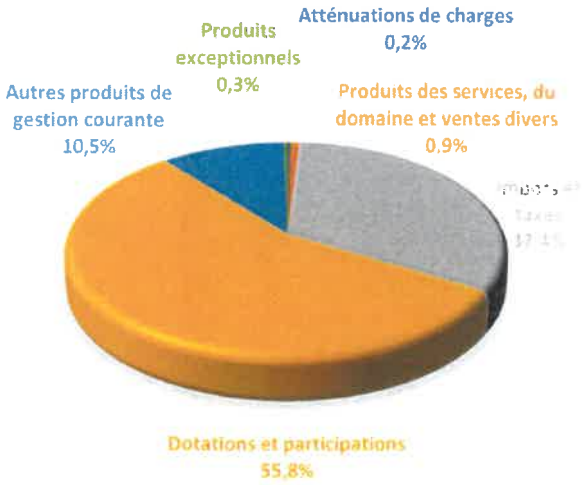
RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2018

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		88 683,69	17 896,55		17 896,55	88 683,69
Opérations de l'exercice	87 632,75	125 306,46	29 264,21	39 388,65	116 896,96	164 695,11
TOTAUX	87 632,75	213 990,15	47 160,76	39 388,65	134 793,51	253 378,80
Résultats de clôture		126 357,40	7 772,11			118 585,29
TOTAUX CUMULES	87 632,75	213 990,15	47 160,76	39 388,65	134 793,51	253 378,80
RESULTATS DEFINITIFS		126 357,40	7 772,11			118 585,29

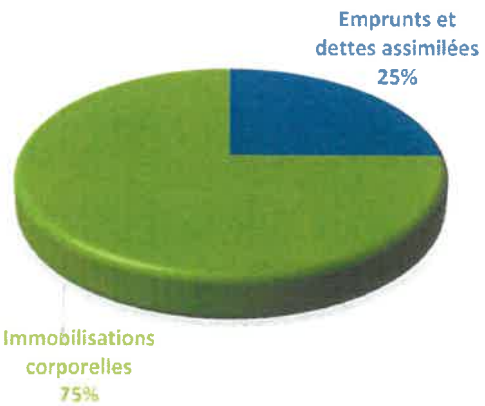
FONCTIONNEMENT DÉPENSES



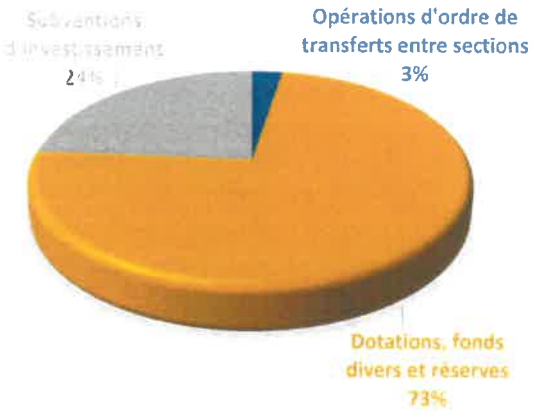
FONCTIONNEMENT RECETTES



INVESTISSEMENT DEPENSES



INVESTISSEMENT RECETTES



REUNIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Les PV détaillés sont consultables en mairie.

9 Novembre 2017

- ***Présentation de l'audit du cimetière par Me Cossard***

Le groupe Elanor propose un programme de restructuration du cimetière avec des outils de gestion adaptés. Le devis proposé (6 406,16€) comprend un inventaire terrain et une étude concessionnaire.

Le conseil prend note et se donne le temps de la réflexion.

- ***Demande DETR routes*** *(Dotation d'équipement des territoires ruraux)*

Le conseil décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de renforcement de chaussée route des Farges (coût prévisionnel 9 695,60€) et route du Fresse (coût prévisionnel 5 521,60€)
- de solliciter une subvention au titre de la DETR (30%)
- et d'adopter le plan de financement suivant :

Coût HT	15 217,20 €
DETR	4 565,16 €
Fonds commune	10 652,04 €

- ***Création d'un poste adjoint administratif principal 1ère classe*** à temps complet (17,5h/35h hebdomadaires)

Adopté à l'unanimité

- ***Accessibilité des ERP (Établissements Recevant du Public)***

Locaux concernés : salle polyvalente ; mairie ; église.

Les délais de dépôt d'agenda d'accessibilité programmée étant dépassé, une demande de prorogation a été déposée auprès des services de Monsieur Le Préfet.

Le CM autorise donc Madame le Maire à signer la proposition du seul bureau d'étude ayant répondu ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

N.B.: A ce jour, les 3 emplacements sont réalisés.

- ***Demande du SDIS (Syndicat Départemental Incendie et Secours)***

Le CM accepte de verser au SDIS 23 une contribution complémentaire de 159€ destinée à financer un emprunt permettant de réaliser des travaux sur 7 centres de secours.

- ***Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)***

relatif au transfert de la compétence tourisme. Adopté à l'unanimité

- ***Transfert de la compétence "création et gestion de maisons des Services au Public"***

Proposé par le conseil communautaire, ce transfert est approuvé par le CM.

- ***Indemnité de conseil au nouveau comptable***

L'indemnité de conseil de 100% et l'indemnité de confection de budget au prorata de la durée de son mandat sont attribuées à M. Patrick Dubois, comptable du trésor.

- ***Conservation des archives anciennes***

Le CM décide de garder dans les locaux de la mairie les registres d'état civil de plus de 120 ans et tous les autres documents de plus de 50 ans destinés à être conservés à titre définitif.

15 Décembre 2017

- ***Adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Voueize (SMAB)***

Le C M

- approuve la modification de statuts du SMAB Voueize ayant pour objectif de lui permettre d'exercer la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

- accepte l'adhésion de la commune de Lamaids (03) au sein du syndicat.

- ***Adhésion de la communauté de communes Creuse Confluence au syndicat mixte Dorsal***

Le C M approuve l'adhésion à ce syndicat qui a pour objet la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications et activités connexes sur le territoire de ses membres.

- ***Questions diverses***

Une subvention exceptionnelle de 30€ est accordée au TELETHON.

3 Février 2018

- ***DETR voirie communale***

Suite au changement du taux de subvention accordée au titre de la DETR routes (35% au lieu de 30%),le plan de financement est ainsi modifié

Coût HT:	15 217,20 €
D.E.T.R (35%):	5 326,02 €
Fonds propres commune :	9 891,18 €

- ***Retrait de la délibération 2017-35 : adhésion d'une nouvelle commune et modification des statuts du syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Voueize***

Il revient à la Communauté de Communes de délibérer, non à la commune.

- ***Adhésion de la communauté de communes au Syndicat Mixte Fermé « Est Creuse »***

Le CM approuve *l'*adhésion de la Communauté de Communes Creuse Confluence au syndicat mixte fermé Est Creuse à compter du 01/05/2018 ainsi que les statuts du dit syndicat mixte et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre.

- ***Adhésion au service de remplacement du centre de gestion de la Creuse***

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre Départemental de Gestion de la CREUSE pour bénéficier de l'intervention d'un agent titulaire ou contractuel du service de remplacement et autorise le Maire à signer la dite convention et à faire appel à ce service en cas de besoin.

- ***Mise en place d'un site Internet communal***

Le CM se prononce favorablement pour l'essai du site Internet gratuit proposé par UCOM

- ***Accessibilité ERP***

Le Conseil Municipal approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée, pour un coût total prévisionnel de 11 200 € et autorise Madame le Maire à signer la demande de validation de l'agenda et toutes les pièces s'y rapportant.

6 avril 2018

- ***Approbation du compte de gestion 2017 ; vote du Compte Administratif 2017, et affectation du résultat***

Adopté à l'unanimité

- ***Vote des taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières***

Les taux 2017 sont maintenus : taxe d'habitation 7.05
taxe foncière bâti 7.68
taxe foncière non bâti 42.81

- ***Vote des subventions***

CCAS	*700 €*
Chasse :	*100 €*
Comité des fêtes :	*40 €*
APPE gaule Peyratoise	100 €
Anciens combattants	*60 €*
Fondation patrimoine	*60 €*

- ***Vote du Budget Primitif 2018***

Fonctionnement : 187 684,00 € en dépenses et en recettes
Investissement : 105 560,00 € en dépenses et en recettes
Adopté à l'unanimité

- ***Emploi d'agent d'entretien communal***

Le contrat de Joël Thevenet prenant fin le 18 mai 2018, le conseil se prononce favorable au renouvellement de ce contrat pour un an.

- ***Délibération pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)***

Le conseil adopte la mise en place du nouveau régime indemnitaire

3 juillet 2018

- ***Dématérialisation de la transmission des actes via le système d'information @CTES***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que le maire signe la convention et ses avenants de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Creuse représentant l'État à cet effet ;
- donne son accord pour que le maire signe le contrat de souscription entre la commune et un prestataire de service de certificat électronique.

- ***Demande de subvention pour la réfection du monument aux morts***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de restauration du monument aux Morts (lessivage ; nettoyage haute pression ; scellement et rejointoiement de l'ensemble des éléments en pierre) dont le devis s'élève à 1 500 €
- de lancer cette opération ;
- de solliciter une subvention de 300 € auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette fin.

- ***Amendes de police***

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le devis de 1 188,00 € HT proposé par le SIVOM Chambon-Evaux pour l'achat de panneaux ; le montant des amendes de police pour 2017 attribué à la commune s'élevant à 359,88 €.

- ***Questions diverses***

Déplacement du panneau d'agglomération rue du Choucas des Tours après chez Sébastien Petit et pose d'un miroir.

Point sur le stade : l'acte administratif est en cours pour valider la cession.

Achat d'un chauffe-eau pour remplacer celui de la mairie.

Prévoir des lumières à détection de présence au-dessus de la porte principale de la salle des fêtes et des portes de secours.

5 Octobre 2018

- ***Choix des entreprises pour la réfection du lavoir***

Suite à l'étude des devis par le conseil municipal et afin d'harmoniser les propositions, il est décidé de demander aux entreprises de bien vouloir compléter un estimatif retravaillé en commission des travaux qui se réunira le mardi 9 octobre à 14h..

- ***Présentation du devis pour l'aménagement du monument aux morts***

Devis présenté par l'entreprise TERRA FLORE de Lussat : 2 002,58€ HT

Demande est faite à l'entreprise de revoir sa proposition: les végétaux prévus autour du monument ne conviennent pas.

- ***Déplacement du panneau d'agglomération route de Saint Loup*** au-delà du N°9(Petit Sébastien) Proposition adoptée

- ***Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Commune***

Le conseil municipal avec 1 abstention et 9 voix contre n'approuve pas la modification des statuts de la communauté de communes essentiellement pour le point 4-2 du projet de statut

- ***Réforme de la gestion des listes électorales : désignation d'un conseiller municipal pour siéger au sein de la commission de révision des listes électorales***

Maurice MASFRAND est volontaire pour participer à la commission

- ***Questions diverses***

Développement de la fibre sur la Commune : présentation du projet
Demande de subvention AMF Téléthon : voir pour organiser une marche + vin chaud
Projets d'investissement 2019 : demander des devis pour la route du Breuil

25 Octobre 2018

- ***Choix des entreprises pour la réfection du lavoir***

Lot 1 : Travaux préparatoires de terrassement (curage du lavoir) : attribué à l'entreprise Chapuzet pour un montant de4 765,20 € HT

Lot 2 : Maçonnerie de pierres et enduit de façade du lavoir + ravalement des murs de soutènement et garde-corps de sécurité : attribué à l'entreprise PICAUD pour un montant de 15 519,70 € HT

Lot 3 : Charpente et couverture : attribué à l'entreprise MIGAT pour un montant de 9 416,74 € HT

Une demande d'aide au titre du programme LEADER sera déposée pour ce projet.

- ***Aménagement du monument aux morts***

Le conseil municipal se prononce favorable au nouveau projet de l'entreprise Terra Flore : n'enlever que les buis du centre pour les remplacer par une allée.

14 Décembre 2018

- ***Dépenses d'investissement 2019: Autorisation de paiement avant vote du budget***

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 dans la limite du quart du montant inscrit au budget de l'année précédente soit 7 350 € au chapitre 21 et 11 043 €au chapitre 23.

- ***Délégation au Maire en matière de marchés publics***

Le conseil, après en avoir délibéré, vu l'article L 2122-22 (4°) du code général des collectivités territoriales, décide que Madame le maire soit chargée, pour toute la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de service d'un montant inférieur à 2 000 € H.T ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- ***Offre Jeapi/Koden protection des données – photocopieur***

Le conseil propose de retenir l'offre de V. Allemagne, responsable de l'agence de Guéret à condition que la prise en charge de la différence de coût soit sur 3 ans au lieu de 2.

- ***Demande de subvention exceptionnelle de l'école de Chénérailles.***

Octroie d'une subvention de 20 € à la coopérative scolaire de l'école de Chénérailles pour financer un projet.

- ***Demande de subvention de l'ADEC***

Une subvention de 20 € est accordée à L'ADEC.

8 février 2019

- ***Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergie.***

L'adhésion au groupement d'achat d'énergie régional des syndicats d'énergie de la Nouvelle-Aquitaine est décidée à l'unanimité.

- ***Devis : fourniture et pose de fenêtres dans les combles du bâtiment mairie.***

Le devis de l'entreprise Migat(1 183,60 € TTC) pour le remplacement de 2 fenêtres dans les combles de la mairie est retenu.

- ***Devis : places handicapées mairie, salle des fêtes, église.***

Le devis du SIVOM Chambon-Evaux pour les travaux d'aménagement des places handicapées(2 243,40 €) est retenu.

- ***Proposition de délibération sur la résolution du 101ème congrès des Maires***

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de soutenir la résolution finale du 101ème congrès des Maires.

2 avril 2019

- *Approbation du compte de gestion 2018 ; vote du Compte Administratif 2018*

Adoption à l'unanimité

- *Affectation du résultat*

Résultat de fonctionnement à affecter : 126 357,40 €
Le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 7 772,11 €
- report excédentaire en fonctionnement : 118 585,29 €

- *Vote des taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières*

Maintien des taux d'imposition pour l'année 2019 soit :

taxe d'habitation	7,05
taxe foncière bâti	7,68
taxe foncière non bâti	42,81

- *Vote des subventions*

CCAS	700	Chasse	100 €
Comité des fêtes	250 €	APPE gaule peyratoise	100 €
Anciens combattants	50 €	Fondation du patrimoine	60 €
Vélo club gouzonnais	30 €		

(pour le 1er tour du canton dimanche 7 juillet)

- *Vote du Budget Primitif 2019*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	220 202,00 euros	220 202,00 euros
Investissement :	84 084,00 euros	84 084,00 euros

- *Emploi d'agent d'entretien communal*

Le contrat de Joël THEVENET prenant fin le 18 mai 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le recrutement d'un agent en contrat unique d'insertion (CUI-CAE).

- *Opposition au transfert à la communauté de communes Creuse Confluence au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable*

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes Creuse Confluence au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 1 du CGCT.

LA GAULE PEYRATOISE

COMPOSITION DU BUREAU

- Président André VINCENT — Vice Président Robert VERNADE
- Trésorier Antoine GALINDO — Secrétaire Alain LEGRAND

Nous rappelons à tous les pêcheurs que les cartes de pêche sont disponibles uniquement par internet sur le site : www.cartedepeche.fr

Pensez à bien valider le choix N° 2 : LA GAULE PEYRATOISE

Pour ceux qui ne disposent pas d'internet vous pouvez vous adresser soit :

à la mairie de ST JULIEN LE CHATEL le mardi et le vendredi
à la mairie de PEYRAT LA NONIERE tous les après-midi et le samedi matin
à André VINCENT - ST JULIEN LE CHATEL TEL: 05 55 62 20 25
à Antoine GALINDO - CHENERAILLES TEL : 06 84 58 25 30

Il est rappelé à tous les pêcheurs de bien respecter la réglementation en vigueur (le nombre de truites par jour et la taille) ainsi que les biens des propriétaires riverains.

A.C.C.A.

Composition du bureau: Bernard GAUTHIER : président
Guillaume MAURINET : vice-président
Christian MANGERET : secrétaire
Alain LECOURT : trésorier



Le coût de la carte de sociétaire est de 75 €.
30 cartes ont été distribuées en 2019.
1 lâcher de 102 perdreaux a été effectué à l'ouverture puis à venir 140 faisans en 5 lâchers.

Le tableau de chasse 2018 : 15 chevreuils et 9 sangliers
La chasse a lieu uniquement le dimanche et les jours fériés.

Les battues au grand gibier se font tous les samedis à 14h « au rendez-vous de chasse »

Le bureau et l'ensemble des chasseurs renouvellent leurs remerciements aux agriculteurs pour leur compréhension et indulgence et à Mme le Maire et son conseil municipal pour la subvention accordée.
Animations : concours de pétanque, repas.

Merci à tous les participants.

ANCIENS COMBATTANTS



L'association regroupe désormais les sections de Peyrat la Nonière et Saint-Julien-le-Châtel sous la dénomination de « Section PEYRAT/SAINT JULIEN »

Le bureau est ainsi composé :
Président : Michel DEBELLUT
Vice-Président : Jean MALTERRE
Trésorier : Jacques ALHERITIERE
Porte drapeau : Guy LEGRAND, Gérard LAUNAY, Christian LE GOFF
Les manifestations du 11 novembre et du 8 mai sont toujours maintenues au monument aux morts rénové

LES ANIMATIONS DU COMITE DES FETES 2017-2019

- Le 12 mars 2017 le Théâtre de la troupe des Trois Fonds de Tonneaux nous a présenté leur pièce « quand le mâle s'emmêle. »
- Samedi 24 juin fut une belle réussite avec la balade gourmande en passant par le Montbasset, St Loup au lavoir de l'abéoradoux, les Armelles
- Dimanche 29 octobre nombreux gagnants au loto
- Dimanche 17 décembre animation de Noël avec « Poil de Carotte »






- Le 25 mars 2018 la troupe du Carrefour des Baladins a joué leur pièce « Trop c'est Trop.. »




- Le 30 juin « balade gourmande partant de la Barre puis Lichiat, les cascades de Bonlieu, l'étang des Reboules, le Bois Lacroix : une centaine de marcheurs. »


Bonlieu


Etang les Reboules

- Le 30 septembre voyage en INDRE trajet en « petit train » de la gare d'Ecueillé à la ferme-théâtre de Bellevue..36 participants




- Le 4 octobre nous avons eu le plaisir d'accueillir la troupe des 3 fonds de Tonneaux... Eclats de rires assurés avec « ALEXIS » et les acteurs de la pièce de théâtre « de Mâle en Pis.. »



- Le Comité des Fêtes a participé activement à la célébration du centenaire de la 1ère guerre mondiale pour accompagner notre Municipalité, guidé par M.Claude MARCHAL très motivé pour cet hommage à nos soldats ; une brochure est en cours d'élaboration pour ne pas oublier.....
- Le 8 décembre et pour la première fois a été organisée la journée « collecte pour le TELETHON » avec une tombola et vente de gâteaux et boissons pour une recette d'environ 600 euros
- Le 23 décembre le Père Noël est venu gâter les enfants de notre commune avec cadeaux, friandises, projection d'un film et le pot de l'amitié avec les familles présentes..à BIENTÖT PERE NOEL.



Puis en 2019 nous avons tenu l'assemblée Générale avec plus participants pour élire le nouveau bureau :

-Madeleine Lagarde Présidente, Marlène SEGUIN Secrétaire en remplacement de Marie Claire Vincent démissionnaire, Janine Debreyne secrétaire adjointe, Martine Petit Trésorière, ainsi qu'un certain nombre de bénévoles avec lesquels nous avons dégusté la « galette des rois ». Le bureau remercie chaleureusement tous ceux qui aident et participent à nos manifestations dans le seul but d'animer et de se divertir ensemble pour des moments très conviviaux. Merci de nous rejoindre encore plus nombreux.



- Cette année 2019 un théâtre a été annulé cause maladie d'une des actrices ; Le lundi de Pâques environ 80 participants au loto de printemps.
- Le 8 juin un voyage a emmené les 35 participants à ANGOULEME avec visite d'une exploitation viticole, déjeuner sur le bateau « la Reine Margot » et visite guidée des monuments dela ville. Bien belle journée ensoleillée et tranquille.

- Samedi 29 juin une nouvelle balade gourmande a rassemblé une centaine de marcheurs en partant du village du Theil vers le Pont de FER, les chemins de St Chabrais en passant par Haute Serre, boissons tres fraiches de rigueur avec 40° atteints !!

A venir..une pièce de théâtre selon la disponibilité de la troupe, un repas en Novembre pour « le Beaujolais Nouveau » le téléthon et l'animation de Noël en Décembre..... à bientôt à tous et prenez soin de vous.... Le Bureau, les bénévoles

SERVICE DE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE



8 Avenue du Berry - 23230 GOUZON

Permanence les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h -
Tél: 06-58-78-02-11 .

- Un réel service pour les personnes âgées ou en situation de handicap qui souhaitent rester chez elles ou qui ne peuvent se déplacer.
- Un service de qualité, agréé et supervisé par une diététicienne.
- Les repas préparés par la société Saveurs et Traditions du Bocage à Saint Victor (Allier) peuvent être adaptés à chacun (sans sel ; diabète . . .)
- Livrés tous les matins à Gouzon, en liaison froide, ils sont redistribués aussitôt à votre domicile du lundi au vendredi. Les repas du week-end sont livrés le jeudi et le vendredi ; ceux des jours fériés, la veille de ce jour. Il suffit ensuite de les réchauffer.

DES AIDES POUR AMELIORER VOTRE LOGEMENT

Jusqu'à la fin de l'année 2019, le Conseil départemental est maître d'ouvrage des PIG Habitat en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et les EPCI engagés dans la démarche.

Des aides financières peuvent être attribuées aux propriétaires occupants (sous condition de ressources) ou bailleurs qui conventionnent leur logement, pour des travaux liés à l'amélioration de l'habitat privé.

Elles concernent les domaines d'intervention suivants :

- Travaux lourds pour rénover un logement indigne et/ou très dégradé
- Travaux d'amélioration énergétique (fenêtres, chauffage, isolation...)
- Travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie (remplacement baignoire par une douche, accessibilité extérieure...).



La Cellule Habitat du Conseil Départemental de la Creuse vous accompagne dans vos démarches : évaluation de votre projet, recherche de financements, montage de votre dossier...

Avant d'engager vos travaux, n'hésitez pas à contacter la Cellule Habitat du Département de la Creuse : **05 87 80 90 30 – habitat@creuse. fr**

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VOUEIZE



Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize a récemment recruté Justin JACQUET, un nouveau Technicien de rivière, suite au départ de Izza BENKIRANE.

Son rôle sera de co-animer le prochain Contrat Territorial de Bassin "Hautes Vallées du Cher", porté par la Communauté de Communes Marches et Combrailles en Aquitaine.

Le Contrat Territorial de Bassin est actuellement en phase d'élaboration et le bureau d'étude "Géonat" vient d'être désigné pour mener à bien l'étude préalable composée d'un état des lieux du territoire, d'un diagnostic et d'un programme d'action pour toute la durée du contrat. Cet outil de gestion est multi-thématique et permettra d'aborder les problématiques quantitatives et qualitatives des milieux aquatiques des Hautes Vallées du Cher.

Lors de cette phase d'élaboration, le technicien de rivière du SMAB Voueize aura notamment pour mission de renouveler le diagnostic du territoire réalisé en 2011 par le bureau d'étude ASCONIT pour le précédent Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Voueize (2012 - 2017).

L'ELAGAGE DES ARBRES, UNE OBLIGATION REGLEMENTAIRE ET CITOYENNE

Le Conseil départemental et vos communes font appel à l'esprit de citoyenneté des propriétaires riverains des réseaux routiers afin qu'ils répondent à cette nécessaire obligation d'élagage.

Les épisodes climatiques nous rappellent combien la chute de branches et d'arbres sur les routes et les lignes téléphoniques et électriques ont des incidences graves sur les différentes mobilités et réseaux.

Des ruptures de liaisons routières, ce sont des secours, du personnel soignant ou des aides à domicile qui ne peuvent plus intervenir chez les personnes les plus fragiles ou isolées.

Des réseaux aériens sectionnés, ce sont des services auxquels les personnes n'ont plus accès en cas d'urgence : téléphone, téléassistance,... ou encore des appareils médicaux qui ne fonctionnent plus, s'il n'y a pas plus d'électricité.

En cas de dommages graves matériels et/ou corporels, la responsabilité juridique des propriétaires riverains serait susceptible d'être engagée.

la CREUSE le Département

Ainsi, le Conseil départemental, aux côtés des collectivités, en appelle-t-il, à la responsabilité et à l'esprit citoyen des propriétaires riverains pour qu'ils répondent à l'obligation d'entretien qui leur incombe.

RESSOURCERIE EST CREUSE

Depuis bientôt 3 ans, la Ressourcerie la Dynamo contribue à la réduction des déchets sur le territoire Est Creuse en collectant les objets réemployables dont les habitants souhaitent se débarrasser. La collecte se fait soit par apport volontaire sur les horaires d'ouverture de la boutique, soit par dépôt dans les containers dédiés en déchèteries, soit par débarras de maison et enlèvement sur place. Ensemble, l'équipe des salariés et la vingtaine de bénévoles de cette association vont trier, vérifier et nettoyer les objets afin de les remettre en vente. En 2018, sur 95 tonnes d'objets collectés, 62 tonnes ont pu ainsi repartir vers une seconde vie !

La Dynamo remplie une mission de sensibilisation à la réduction des déchets à travers des animations (en écoles, dans les déchèteries, à l'occasion de manifestations...) des ateliers (réparation d'appareils électriques, fabrication de produits ménagers, couture récup, etc.), par le prêt aux associations de vaisselle ou de mobilier... autant d'occasions de développer le goût du réemploi tout en faisant des économies !



Visite de la Recyclerie de Cusset

Les moments d'activité partagée, très appréciés de tous, contribuent à créer du lien social et développent les solidarités. Être bénévole à la Dynamo, ce n'est pas seulement valoriser des objets : c'est aussi animer des ateliers participatifs autour du réemploi, donner un coup de main pour entretenir les abords ou refaire une pièce, se faire plaisir en choisissant son activité parmi celles proposées par l'équipe de coordination, développer de nouvelles compétences, faire partie d'une équipe, échanger des nouvelles à la pause-café... Une fois par an, salariés et bénévoles partent à la rencontre d'autres structures du réemploi : visite de la Recyclerie de Vichy-Cusset, du centre de tri nouvelle génération de Chézy et pique-nique partagé étaient au programme de cette année.

La Dynamo, c'est aussi une « Entreprise d'Insertion », une étape sur le parcours de salariés en chemin vers l'emploi durable. 3 salariés en CDD Insertion contribuent actuellement aux différentes activités de la Ressourcerie. Ils rencontrent régulièrement l'accompagnatrice Socio-professionnelle de la structure pour construire leur parcours vers l'emploi et trouver les solutions aux éventuelles difficultés périphériques (mobilité, formation, santé, démarches administratives...).

En boutique, chacun peut trouver de quoi s'équiper à moindre coût, changer sa déco, voir ressurgir des souvenirs d'enfance autour d'un objet, mais pas seulement...car venir à la Dynamo c'est aussi venir faire un tour, être invité à s'assoir un moment, une tasse de café ou un verre de menthe à l'eau à la main, prendre le temps de discuter ... Depuis peu, un petit local ouvert à tous met à disposition 2 ordinateurs connectés à internet et une permanence offrant l'aide nécessaire à leur utilisation : pour faire ses démarches administratives et accéder à ses droits. Le programme des animations de ce local va progressivement se développer autour du réemploi et de la vie collective.



Pour son rôle dans le développement du lien social et des solidarités, la Dynamo a reçu de la CAF de la Creuse l'agrément « Espace de Vie Sociale ». La Ressourcerie reçoit aussi le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine pour son action vers les personnes les plus fragiles.

https://www.ressourcerieladynamo.com/

https://www.facebook.com/Ressourcerie.La.Dynamo/

ressourcerie.ladynamo@gmail.com

Ressourcerie la dynamo

1 ZA des Granges // 23170 CHAMBON-SUR-VOUEIZE

05 55 65 00 47 // 06 73 73 14 72

POINT SUR LES DECHETS MENAGERS

Consignes de tri : rappel des emballages recyclables à mettre dans le bac jaune

Les plastiques : bouteilles et flacons **UNIQUEMENT**



Les emballages cartonnés : paquets, boites et briques alimentaires



Les emballages en métal : boites de conserve, canettes, bouteilles, aérosols, couvercles des bocaux



Les autres matériaux recyclables, où les déposer ? :

- Le carton ondulé : à la déchèterie ou dans les bennes cartons
- Le verre : dans la colonne à verre
- Le papier : dans la colonne à papier

Points d'attention :

- Les emballages non représentés ci-contre ne se recyclent pas actuellement, inutile de les trier.
- Tout ce qui est trié à tord, retourne à l'enfouissement, comme les ordures ménagères, après un passage inutile sur la chaine de tri.
- Des agents collectent et trient à la main tout ce que vous déposez dans les bacs, pensez à eux, respectez ces consignes.

Déchèteries : Horaires 2019

			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Budelière	Période Septembre à Juin	Matin						9h-12h
		Après-midi	14h-17h		14h-17h		14h-17h	13h-17h
	Période Juillet-Août	Matin			9h-12h			9h-12h
		Après-midi	14h-17h		13h-17h		14h-17h	13h-17h
Parsac	Période Septembre à Juin	Matin						9h-12h
		Après-midi	14h-17h		14h-17h		14h-17h	13h-17h
	Période Juillet-Août	Matin			9h-12h			9h-12h
		Après-midi	14h-17h		14h-18h		14h-17h	13h-17h
St Silvain	Période Septembre à Juin	Matin						9h-12h
		Après-midi	14h-17h		14h-17h		14h-17h	13h-17h
	Période Juillet-Août	Matin			9h-12h			9h-12h
		Après-midi	14h-17h		14h-17h		14h-17h	13h-17h

Creuse confluence
#suivez votre instinct

Pour toute question sur le tri ou la gestion des déchets, contactez-nous :

Tel : 05 55 65 83 94
Mail : servicedechets@creuseconfluence.com

RÉCRÉATION

Recette sans queue ni tête

4 Votre cahier de recettes a été mis en pièces par un horrible rat ! Remettez dans l'ordre les morceaux qu'il vous reste pour retrouver la recette de votre fameuse glace au chocolat.

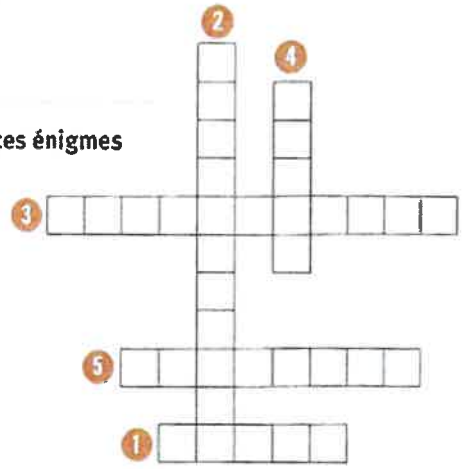
refroidir le jus. Battre énergiquement (électrique-
-ment en continuant de re-
100 g de cacao et touiller, touiller. Verser
-re. Incorporer au jus. Turbiner.
Faire bouil-
150 g de sucre.
Ajouter
Miam miam !
-ment, c'est mieux) 300 mL de crème fraîche et
50 g de suc-
-lir 1/2 L de lait. Battre 6 jaunes d'œufs et
ajouter le lait douce-
-muer pour obtenir une préparation bien liquide.
Refaire chauffer
l'ensemble à feu doux pour qu'il épaississe.
Laissez



Énigmes glacées

5 Petit test pour les gourmand(e)s ! Reconnaîtrez-vous dans ces énigmes vos desserts préférés ? Placez-les ensuite dans la grille.

1/ En 1892, le grand cuisinier Auguste Escoffier invente ce dessert à base de pêche pour une cantatrice.
2/ En 1864, ce dessert à la poire est inventé en hommage à la dernière opérette à succès d'Offenbach.
3/ Si ses origines sont floues, cette drôle d'omelette est à elle seule une expérience de physique !
4/ Ce dessert à la banane fut chanté par Lio.
5/ Malgré son nom, ce dessert à base de café fut inventé à Vienne.



Sudoku

		6		9	7		5	2
7				4	3			8
	8	4				6		7
4	2					9		3
			9	2	4			
5		7					1	4
8		1				5	7	
3			7	6				1
2	7		5	1		3		

Jeux de mots

Cet été, pensez à arroser vos potes âgés.

Bucheron et fier de l'hêtre.

Tu trouves pas qu'elle ressemble à John les nonnes.

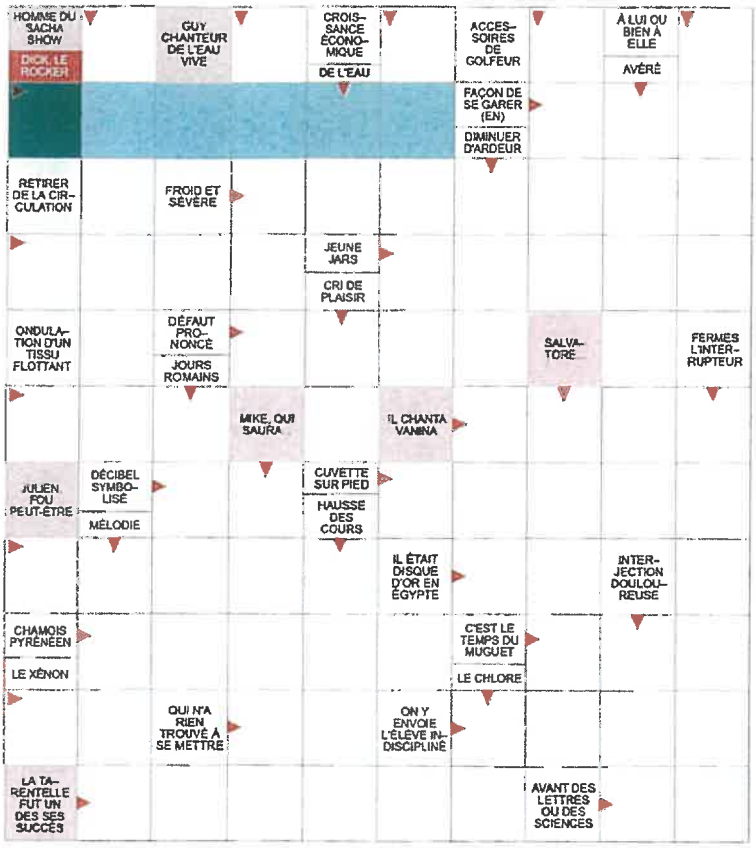
A méditer

C'est parce que la lumière va plus vite que le son que beaucoup de gens paraissent brillant avant d'avoir l'air con !!!!

Quand tu es jeune tu sors de chez toi en douce pour aller en soirée.

Quand tu es vieux tu pars en douce d'une soirée pour rentrer chez toi.

Mots fléchés : chanteurs du passé



Devinettes

Comment fait-on pour empêcher le lait de tourner ?

Je suis debout, il est couché. Je suis couché il est debout. Qui suis-je ?

Pourquoi les épingles sont-elles plus malignes que les aiguilles ?

Pourquoi certaines personnes jettent-elles leur ordinateur à la mer ?

Histoires drôles

- <u>A la pharmacie</u>

La pharmacienne :

- Ça ne vous dérange pas si je vous mets des génériques.

Le client :

- Ça ne vous dérange pas si je vous paie avec des billets de Monopoly.

- Si tu veux parler à Dieu, arrête-toi, trouve un endroit calme et parle lui.
  Si tu veux le voir, envoie-lui un texto en conduisant.

- Une dame qui donne un dîner, dit à l'extra qu'elle a engagé :

- Vous servirez la tête de veau avec un citron dans la bouche et du persil dans les oreilles.
- Bien Madame, mais je ne risque pas d'être un peu ridicule ?

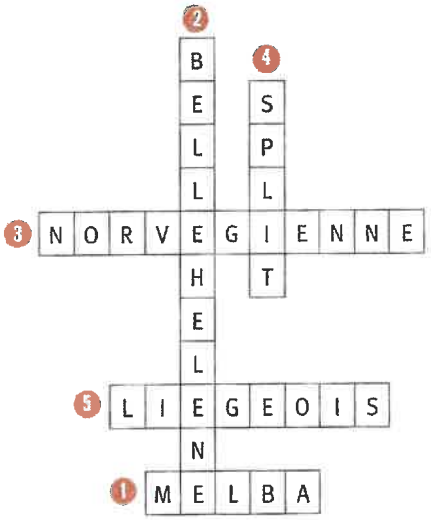
Sudoku de lettres

Compléter la grille avec toutes les lettres du mot PYRAMIDES.
Comme pour un Sudoku de chiffres, chaque lettre ne peut être utilisée qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de 9 lettres.

				P	S			
	Y	I						
	E	M				Y	S	
R			A			E		
I	P				D			A
E	M	P		D				
						D		R
		D		M		S		

Solutions des jeux

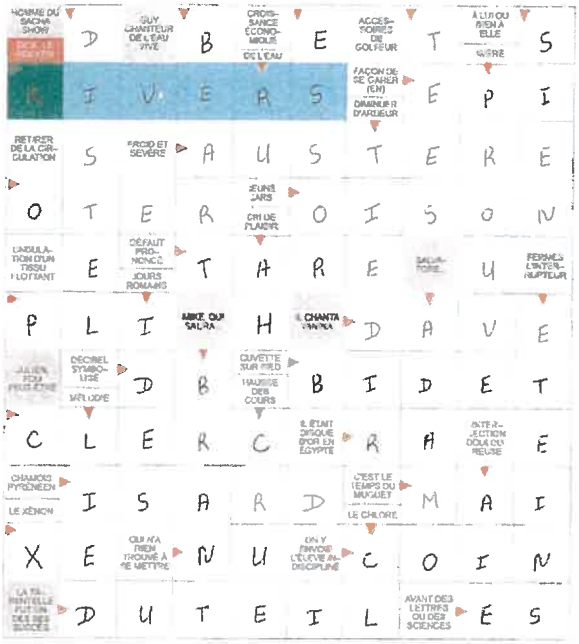
Énigmes glacées



Sudoku

1	3	6	8	9	7	4	5	2
7	5	2	6	4	3	1	9	8
9	8	4	2	5	1	6	3	7
4	2	8	1	7	5	9	6	3
6	1	3	9	2	4	7	8	5
5	9	7	3	8	6	2	1	4
8	6	1	4	3	2	5	7	9
3	4	5	7	6	9	8	2	1
2	7	9	5	1	8	3	4	6

Mots fléchés



Devinettes

- On le met dans une casserole carrée
- Le pied
- Les aiguilles n'ont pas de tête
- Pour surfer sur le net



Sudoku de lettres

D	A	R	Y	P	S	M	E	I
S	Y	I	D	E	M	A	R	P
P	E	M	R	A	I	Y	S	S
M	D	A	E	R	Y	P	I	S
R	S	Y	A	I	P	E	D	M
I	P	E	M	S	D	R	Y	A
E	M	P	S	D	R	I	A	Y
A	I	S	P	Y	E	D	M	R
Y	R	D	I	M	A	S	P	E



Ouverture du secrétariat
Mardi et vendredi : 8h00-12h00 et 13h15-17h00
Téléphone : 05.55.81.77.63
Fax : 05.55.81.60.77
e-mail : mairie.stjulienlechatel@orange.fr